

Document de préparation de séjour

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité pour cette année scolaire, un séjour à RIBOU. Afin de pouvoir préparer au mieux votre séjour, complétez le document joint et accompagnez-le des différentes feuilles (repas et test).
Si vous vous posez des questions sur votre séjour n'hésitez pas à contacter :

- Le CISPA à Ribou 02.41.49.80.60 et sur cispa.fr (différentes rubriques dont "Votre premier séjour")
- Les CPC EPS 02.41.65.01.93

IDENTIFICATION

Ecole :

Tel :

Mail :

Enseignant(s) :

Classe :

Effectif (+ répartition par cours) :

Période retenue (n° des semaines) :

Vous devez :

> 30 jours MINIMUM avant votre séjour :

1. **Envoyer** au CISPA la liste «Test préalable de la pratique des activités nautiques» des élèves de la classe ainsi que la feuille de commande des repas PAI à préciser), les activités physiques retenues. Les évolutions d'effectifs devront être signalées dès que possible.
2. **Compléter** ce document le plus précisément possible (contactez le CISPA si besoin)
3. En **adresser** une copie à CISPA – Port de Ribou – 49300 CHOLET ou bien numérisée à info@cispa.fr

> Le dernier jour de votre séjour :

1. Le dernier jour de votre séjour : compléter le bilan page 4 & 5 et le transmettre à l'Inspection
2. Laisser l'enquête du CISPA au réfectoire lors de votre dernier repas sur place

Rappel horaires : **11h45** à la cantine & **12h30** pour classes du 2ème service
13h au bureau des moniteurs pour les classes du 1er service à table, après passage aux vestiaires
15h45 au rond-point de la desserte des bus/cars pour toutes les classes de l'AdC, Cholet inclus.

ACTIVITÉS PHYSIQUES RETENUES

Remarques :

• La durée du séjour étant de 8 jours, il est évident que **le total des séances retenues ne doit pas excéder 8** (sauf le cas d'activités différentes d'un groupe d'élèves à l'autre).

• **ATTENTION !** La pratique de certaines activités proposées dépend parfois des conditions météorologiques. Si une activité ne pouvait se dérouler, elle serait remplacée par une autre. Les conditions météorologiques engendrant des risques peuvent annuler la séance.

1. ACTIVITÉS ENCADRÉES PAR LES ÉDUCATEURS DU CISPA

Période 1

de début sept à fin nov

Période 2

de début nov à fin mars

Période 3

de début mars à fin juin

Les périodes 1 & 3 dépendent des conditions météorologiques

Périodes 1 et 3 > Activités nautiques

Quand tous les élèves d'une même classe ont satisfait au test nautique, en période 1 & 3, les **activités nautiques sont fortement conseillées.**

VOILE

Nombre de séances souhaité

CANOË / KAYAK

Nombre de séances souhaité

RAPPEL : Les élèves qui n'ont pas réussi le «Test préalable à la pratique des activités nautiques» ne peuvent pas participer à ces activités (Voile, CK) ni même être embarqués dans les embarcations de sécurité. Dans ce cas, un groupe « terrestre » pourra être constitué (la pêche est possible pour eux).

Le gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les enfants.

Période 2 > Activités terrestres

ORIENTATION

Nombre de séances souhaité

ESCALADE*

Nombre de séances souhaité

SWIN GOLF

Nombre de séances souhaité

TIR À L'ARC

Nombre de séances souhaité

VTC/VÉLO*

Nombre de séances souhaité

Salle de sciences

Bibliothèque

Préciser les demi-journées concernées, sous réserve de disponibilités

***ATTENTION :** pour les activités Escalade & VTC/Vélo, la présence de l'enseignant est obligatoire

Certains peuvent faire l'objet d'une animation proposée par le CISPA

Cochez les activités retenues concernant les activités encadrées par le CISPA (sur temps d'APPN)

- **LA MARE**
 - o Découverte de l'écosystème aquatique
 - o Découverte de l'importance de l'eau au quotidien
- **LE CYCLE DE L'EAU** (Randonnée commentée : barrages, lacs etc.)
- **LES OISEAUX DU LAC DE RIBOU** (selon possibilités d'observation)
- **LA PÊCHE** (même pour les enfants non-nageurs, période de pêche)
- **L'ARBRE**

RAPPEL : Ces animations d'une 1/2 journée se subsituent aux activités physiques

Vous avez la possibilité d'utiliser la Salle de Sciences et la Bibliothèque en toute autonomie sous réserve de disponibilité.

2. ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE MENÉES PAR LE MAÎTRE (SANS LES ANIMATEURS DU CISPA)

- **GRANDS JEUX, ORIENTATION, ENDURANCE, RANDONNÉE PEDESTRE** (attention : respecter les conditions d'encadrement)
- **ACTIVITÉS AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Remarque : Ces activités peuvent être menées à RIBOU, sur le temps de « classe » et motiver un déplacement en ayant recours à certaines activités physiques (aller en kayak au barrage, VTT pour la mare du Verdon etc....)

CD-ROM Ribou.

> Ce CD-Rom (son contenu est aussi disponible sur le site du CISPA <http://cisca.fr>), fruit du travail d'enseignants du primaire, est un support pédagogique qui présente « clés en main » des unités d'apprentissages en sciences de la vie et de l'environnement dans les domaines suivants :

L'alimentation en eau de la ville de Cholet	La mare
Lecture de paysage	L'énergie éolienne
L'agriculture	Les oiseaux du lac

Il permet aux enseignants qui le désirent de choisir plusieurs thèmes, de trouver des préparations et des documents en rapport (de les adapter à leur convenance) et de les exploiter pendant leur séjour.

CHARTRE PE / CISPA RIBOU

PREALABLE :

Les activités au CISPA Ribou se déroulant dans le cadre scolaire, les élèves ne sont pas en « vacances » mais en « classe de découverte ». Que ce soit lors des temps d'activité physique ou lors du repas, le respect des règles de bonne conduite relève donc de la responsabilité de l'enseignant qui fixe et garantit un cadre bienveillant et sécurisant.

Points à anticiper pour un séjour réussi :

1. En amont du séjour, les enseignants veilleront à échanger avec les éducateurs du CISPA sur les besoins ou les problèmes particuliers de certains élèves (médicaux, comportementaux) et sur les éventuels demandes spécifiques en lien avec leurs projets pédagogiques.
2. Le respect des règles de sécurité, de discipline, de politesse et de savoir-vivre étant primordial dans le cadre des activités de pleine nature, les enseignants précisent en concertation avec les éducateurs le cadre qui fixe le comportement et l'attitude attendus de la part des élèves.
3. Afin de prévenir les éventuels conflits, les enseignants et les éducateurs se mettent d'accord sur un mode de communication et de respect de ces règles partagées avec les élèves (« Règles de bonne conduite », sanctions et/ou réparations envisagées, ...)
4. Dans le respect du cadre défini en concertation, les éducateurs sont responsables de la sécurité et du bon déroulement de l'activité qu'ils encadrent.
5. Les activités de plein air se pratiquant à l'extérieur avec des conditions météo variées (pluie, vent, froid, soleil), la tenue pour la pratique des activités doit être adaptée (*gants, bonnet, coupe-vent, manteau, vêtements pour les activités nautiques, casquette, crème solaire, etc.*) .
6. Une tenue complète de rechange doit être prévue chaque jour (manteau, pull, Tee-shirt, chaussure, chaussettes, pantalon, slip, serviette, nécessaire de toilette).

En concertation avec l'enseignant, les éducateurs et le personnel de service, la direction du CISPA pourra sanctionner un élève en cas de manquement grave aux règles de sécurité et aux règles de vie.

(Exclusion Temporaire ou Définitive de l'activité ou du séjour, travaux scolaire défini par l'enseignant)

REPAS

- Les enfants étant de plus en plus bruyants dans le réfectoire, veiller à respecter les horaires de repas et à assurer une surveillance active lors du déjeuner.
- A ce titre, afin de préserver le confort de tous, les enseignants interviendront dès lors que le bruit deviendra trop important dans le réfectoire. Un sonomètre est mis en place dans le réfectoire pour mesurer le niveau sonore.
- Les repas sont affichés à l'entrée des classes et à l'entrée du réfectoire.
- **Le personnel de restauration n'est pas là pour assurer le respect de la charte et la surveillance des enfants dans le réfectoire.**

Toutes les informations sont disponible sur le site du CISPA (cispa.fr)

Le directeur du CISPA

L'enseignant-e

L'équipe du CISPA vous souhaite un bon séjour à RIBOU !